

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2015

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, JACQUIN André, Mmes VANDAELE Valérie, DRUI Anne, GRASSWILL Geneviève, JAOUAD Marie-Christine, SCHWARTZ Estelle, MM. DRUI Philippe, GANGLOFF Claude, POSSELT Henri, SAUVEGET Nicolas, WILSIUS Régis.

Absents : Mme WIESEN Sandra a donné procuration à M. FETIQUE Cyrille.

=====
La séance débute à 19 heures 00.

Une minute de silence est observée en mémoire et en hommage aux 129 morts et 352 blessés, victimes des lâches attentats perpétrés à Paris le 13 novembre 2015. Lecture est également faite du courrier adressé par M. Klaus Peter MOUTTY.

Le compte rendu de la réunion du 30 octobre 2015 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Henri POSSELT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

165-2015 Subventions aux associations – Animations jeunes : Le maire présente au conseil municipal le détail des remboursements des frais et des heures d'animation des activités envers les jeunes de 6 à 11 ans, entrepris en 2015 ; les participations des jeunes directement versées aux associations ont déjà été intégrées. Ce détail est le suivant :

° Scrap en scène :	96,30 € dont 45 € pour 9 heures d'activité.
° Passionnés de la Raquette :	0,71 €
° Loisir et Amitiés :	138,51 € dont 20 € pour 4 heures d'activité.
° Arboriculteurs :	39,00 € dont 10 € pour 2 heures d'activité.
° Carpe Passion :	78,75 € dont 35 € pour 7 heures d'activité.
° Sapeurs-pompiers :	9,00 €.
° Cyclo-club :	1.095,79 € dont 205 € pour 41 heures d'activité.

La décision est prise à l'unanimité des conseillers présents moins deux voix. Mme Valérie VANDAELE et M. Claude GANGLOFF ne participant pas au vote.

M. Vincent LEONARD arrive à 19h 18.

166-2015 Situation de la location du bureau de la salle A.J.L.C par ALERT 57 : Le maire précise les discussions récentes avec ALERT 57 en date du 12 novembre 2015. Il rappelle la situation actuelle et donne les conclusions de son entretien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accorde un délai supplémentaire à ALERT 57 pour le règlement des loyers en retard à ce jour. L'échéance est fixée au 1^{er} mars 2016. Un nouveau point des paiements des loyers et des frais de téléphonie sera fait au cours du mois de février 2016.

167-2015 Etablissement ou renouvellement de baux ruraux : Le maire rappelle les différentes délibérations prises par le conseil municipal les 25 août 2006 et 29 septembre 2006.

Le loyer était alors fixé à 65 € par hectare (soit 426,37 Fr/ha). Les loyers ont été actualisés chaque année selon la variation de l'indice de fermage. Les nouveaux baux à intervenir auront une durée de 9 ans renouvelables. Les haies existantes ne pourront pas être détruites sauf accord express de la commune. Une demande écrite a été faite à chaque locataire pour recueillir sa position pour le renouvellement ou non du bail arrivant à échéance. Les locataires ont tous souhaités le renouvellement de leurs baux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des conseillers présents, de reconduire les baux relatifs à des terrains communaux pour la période allant du **01/12/2015 au 30/11/2024** et pour un loyer actualisé à **77,79 €/ha** aux locataires suivants :

<u>Locataire</u>	<u>Données cadastrales</u>	<u>Surface correspondante</u>	<u>Durée</u>
Monsieur Hubert GUNTHER	Section 47 parcelle n° 95 Section 47 parcelle n° 91 Section 47 parcelle n° 89	7,99 ares sur 53,67 ares. 23,36 ares sur 124,99 ares. 3,76 ares sur 238,01 ares.	9 ans 9 ans 9 ans
Monsieur Yves WAGNER	Section 47 parcelle n° 97	317,66 ares sur 545,81 ares.	9 ans
Madame Monique HOUPERT	Section 44 parcelle n° 69 Section 23 parcelle n° 80 Section 24 parcelle n° 86	132,73 ares sur 152,50 ares. 23,93 ares sur 23,93 ares. 20,82 ares sur 20,82 ares.	9 ans 9 ans 9 ans
Monsieur Pierre BROUDER	Section 24 parcelle n° 22	13,74 ares sur 67,72 ares.	9 ans
Monsieur François DIENER	Section 47 parcelle n° 97	45,81 ares sur 545,81 ares.	9 ans
Monsieur Michel SCHARFF	Section 49 parcelle n° 33 Section 49 parcelle n° 26 Section 44 parcelle n° 15	145,47 ares sur 203,43 ares. 127,38 ares sur 287,66 ares. 6,87 ares sur 6,87 ares.	9 ans 9 ans 9 ans
Monsieur Thibaut NOIROT	Section 46 parcelle n° 110	262,13 ares sur 461,47 ares.	9 ans
Monsieur Bernard FREYERMUTH	Section 49 parcelle n° 26	108,91 ares sur 287,66 ares.	9 ans.
Monsieur Alexandre CONRAD	Section 44 parcelle n° 69	19,77 ares sur 152,50 ares.	9 ans
Madame Caroline BARDA	Section 50 parcelle n° 13	48,54 ares sur 48,54 ares.	9 ans
Monsieur Jean-Marie BOUR	Section 16 parcelle n° 174	11,13 ares sur 11,13 ares.	9 ans.

Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire et notamment les baux correspondants.

Mme Catherine MARQUAND arrive à 19h 40.

168-2015 Répartitions 2015 des produits de la location de la chasse de terrains privés pour les 3 lots : Le maire rappelle que les produits de la chasse reviennent aux propriétaires. Il précise les modalités qui y sont liées et notamment les remises accordées au receveur municipal pour le recouvrement et sur les sommes effectivement payées aux propriétaires, ainsi que les remises effectuées à la secrétaire de mairie pour l'établissement des différentes listes de répartition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide d'appliquer les remises accordées en fonction des textes en vigueur :

- au receveur municipal à **2%** pour le recouvrement et à **2%** pour les sommes effectivement payées aux propriétaires
- à 4% à la secrétaire de mairie pour l'établissement des différentes listes de répartition pour les 3 lots concernés sur la base de la somme à répartir.

Le détail par lot se décompose de la manière suivante :

Lot 1 :

Le produit de la location de la chasse s'élève pour	29 573,81 ares	4 330,00 €
De cette somme il revient à la commune pour une superficie de	9 880,53 ares	1 446,64 €
Il reste par conséquent pour les particuliers, pour	19 693,28 ares	2 883,36 €

A déduire de cette somme :		115,33 €
- les remises accordées au receveur municipal (2 % sur le recouvrement, 2 % sur les sommes effectivement payées aux propriétaires)		
- les remises allouées à la secrétaire de mairie pour l'établissement de la présente liste de répartition (4 % de la somme à répartir)		115,33 €

Le montant à répartir pour le lot 1 est de **0,1347 € par are**

Lot 2 :

Le produit de la location de la chasse s'élève pour	39 872,02 ares	3 000,00 €
De cette somme il revient à la commune pour une superficie de	13 274,73 ares	998,80 €
Il reste par conséquent pour les particuliers, pour	26 597,29 ares	2 001,20 €
A déduire de cette somme :		80,05 €
- les remises accordées au receveur municipal (2 % sur le recouvrement, 2 % sur les sommes effectivement payées aux propriétaires)		
- les remises allouées au greffier pour l'établissement de la présente liste de répartition (4 % de la somme à répartir)		80,05 €

Le montant à répartir pour le lot 2 est de **0,069221 € par are**

Lot 3 :

Le produit de la location de la chasse s'élève pour	31 075,38 ares	514,59 €
De cette somme il revient à la commune pour une superficie de	1 762,55 ares	29,19 €
Il reste par conséquent pour les particuliers, pour	29 312,83 ares	485,40 €
A déduire de cette somme :		19,42 €
- les remises accordées au receveur municipal (2 % sur le recouvrement, 2 % sur les sommes effectivement payées aux propriétaires)		
- les remises allouées à la secrétaire de mairie pour l'établissement de la présente liste de répartition (4 % de la somme à répartir)		19.42 €

Le montant à répartir pour le lot 3 est de **0,015235 € par are**

Les différentes listes seront affichées dans le tableau d'affichage extérieur et une Information aux habitants a déjà été mise en œuvre à cet effet.

169-2015 Gratification 2015 aux employés de la collectivité : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer une gratification au personnel communal présent et en service au 01/12/2015 (absence maladie incluse) et ayant plus de 6 mois d'activités durant l'année 2015 selon les conditions suivantes :

■ Montant global de la gratification : 3.000 € bruts.

■ Détermination de la prime par personne :

3.000 € x moyenne pondérée sur l'année du nombre d'heures mensuelles / total des moyennes pondérées. Le calcul de la prime par personne englobe également un ratio relatif à la durée totale travaillée durant l'année tout en incluant une absence maladie de 3 semaines au maximum. Les absences supérieures à 3 semaines sont décomptées au prorata des semaines restantes travaillées.

■ Montant brut alloué à chaque employé :

• Mme BOUSCHBACHER Sylvie :	481,47 €
• M. DELESSE Christian :	517,00 €
• Mme DI BENEDETTO Catherine :	258,50 €
• Mme HILPERT Bernadette :	295,43 €
• Mme NOMINE Michèle :	413,60 €
• Mme PONTES Astride :	258,50 €
• Mme SIEBERT Carine :	258,50 €
• M. VILHEM Fabien :	517,00 €

Cette gratification sera versée avec les salaires de décembre 2015. La décision est prise à l'unanimité des conseillers présents.

170-2015 Détermination des montants des loyers et des charges pour les 4 logements

séniors de l'immeuble sis 18 rue Nationale : Le maire informe le conseil municipal de la fin des travaux d'aménagement de la rue de l'Etang. De ce fait, les locations pour les 4 logements séniors de l'immeuble sis 18, rue Nationale peuvent être mises en œuvre. Il précise également les frais de fonctionnement enregistrés durant l'année 2015. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, détermine le montant mensuel des loyers des 4 logements séniors à **400 €** auxquels se rajoutent **100 €** d'avance de charges communes. Les montants seront réactualisés chaque année selon la variation de l'indice de référence des loyers correspondant (4^{ème} trimestre). Le maire est autorisé à signer les contrats de location futurs et à enclencher les actions de publicité.

171-2015 Financement des travaux d'aménagement des rues St-Jean et de l'Etang : Le maire rend compte des différentes demandes de versement de subvention enclenchées pour les soldes

- des travaux d'assainissement de la commune (travaux terminés en 2013),
- des travaux de construction de l'immeuble sis 18, rue Nationale (travaux terminés en juin 2015)
- du versement d'un acompte pour les travaux d'aménagement des rues Saint-Jean et de l'Etang.

Les soldes et avance attendus se montent à près de 120.000 €.

Les travaux d'aménagement de la rue Saint-Jean et de la rue de l'Etang sont terminés pour la partie haute de la rue Saint-Jean et la rue de l'Etang. Les travaux de la partie basse de la rue Saint-Jean sont en cours, avec un avancement de l'ordre de 50%.

Un financement complémentaire doit être mis en œuvre notamment quant aux différentes adaptations validées par le conseil municipal lors de sa réunion du 19 juin 2015:

- Reprise complète de la structure de la chaussée sur l'ensemble de l'opération à hauteur de **54.000 € H.T.**
- Prise en compte des demandes d'ERDF dans le cadre de l'instruction du dossier d'enfouissement du réseau basse tension à hauteur de **10.000 € H.T.**
- Création d'un réseau de télédistribution en anticipation de la mise en place du réseau de fibre optique à hauteur de **59.000 € H.T.**

Il rappelle également au conseil municipal les projets d'investissement et les travaux prévus en 2016 et en 2017.

Il précise enfin les actions engagées envers des établissements financiers en vue d'obtenir des propositions de crédit. Un tableau récapitulatif des diverses propositions reçues est mis à disposition des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, autorise le maire à réaliser auprès du **CREDIT MUTUEL** un emprunt d'un montant de **400.000 Euros** sur une durée de **10 ans** dont le remboursement s'effectuera en trimestrialités constantes en capital et intérêts d'un montant de **10.707,02 €**.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

- Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : **1,35 % fixe**.

Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Le maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

172-2015 Plan numérique à l'école élémentaire – Acquisition de 36 tablettes : Le maire rappelle la délibération datée du 19 juin 2015 et relative à l'acquisition de 36 tablettes numériques dans le cadre de l'école numérique. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, retient le devis de la société A.L. Informatique Service sise 21, boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS, d'un montant de **22.499,95 € H.T** soit **26.999,94 € T.T.C** en vue de cette acquisition. Une subvention de 18.000 € a d'ores et déjà été octroyée par l'Education Nationale à cet effet. Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire et à enclencher la commande correspondante.

173-2015 Honoraies d'avocats : Le maire informe le conseil municipal du dépôt du mémoire de défense via M & R Avocats auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans le recours sollicité par M. Pierre BROUDER quant à l'annulation de la délibération du 10 avril 2015.

Il rappelle la délibération en date du 28 août 2015 relative aux honoraires d'avocats qui y sont liés. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers présents, accepte les honoraires de M & R Avocats d'un montant de 1.500 € H.T soit **1.800 € T.T.C** Une demande de remboursement sera adressée par la suite à l'assureur de la commune.

174-2015 Fermeture de la pêche : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de fixer la fermeture de la pêche aux carnassiers du lundi 1^{er} février 2016 au samedi 30 avril 2016 inclus.

175-2015 Remboursements VEOLIA EAU: Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte 2 chèques d'un montant de **10,95 €** et de **26,20 €** respectivement, émis par VEOLIA EAU, relatif aux remboursements de trop perçus.

Divers et communication : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Opération des brioches de l'Amitié : **496,19 €** de bénéfices.
- Choix du menu pour le repas des personnes de plus de 65 ans prévu le 29 novembre 2015. Participation des conseillers municipaux et des conjoints.
- Composition du bureau de vote pour les élections régionales du 06 et 13 décembre 2015.
- Informations aux habitants du 13 novembre 2015.
- Projet de PEDT adressé à l'IEN.
- Réunion CCID prévue au cours du 1^{er} trimestre 2016. Régularisation à prévoir notamment pour 4 cas de piscines enterrées ou semi enterrées.
- Déclaration de sinistre à la CIADE : jante de moto abîmée dans un nid de poules.
- Passage de la TNT à la haute définition en date du 05 avril 2016.
- Prochaine réunion du conseil municipal jeudi 10 décembre 2015 à 20 heures.

La séance est levée à 21 heures 00.

M. FETIQUE Cyrille	M. LEONARD Vincent	Mme VANDAELE Valérie	M. JACQUIN André
Mme DRUI Anne	M. DRUI Philippe	M. GANGLOFF Claude	Mme GRASSWILL Geneviève
Mme JAOUAD Marie-Christine	Mme MARQUAND Catherine	M. POSSELT Henri	M. SAUVEGET Nicolas
Mme SCHWARTZ Estelle		M. WILSIUS Régis	